



Fédération de la Formation Professionnelle

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 10 octobre 2012

Emplois d'avenir : la FFP satisfaite du renforcement du volet formation

Alors que le projet de loi sur les emplois d'avenir a été définitivement adopté par le Parlement le 9 octobre, la FFP se montre satisfaite des amendements adoptés au cours des travaux parlementaires, qui ont permis le renforcement du volet formation de ces emplois.

La FFP, qui avait salué l'intérêt porté par le Gouvernement à l'insertion professionnelle des jeunes (Cf. communiqué de presse du 6 septembre), s'était inquiétée du peu de dispositions sur la formation dans le projet de loi initial sur les emplois d'avenir. Cette situation a été en partie corrigée par des amendements proposés par M. Thierry Repentin, Ministre délégué à la formation professionnelle et à l'apprentissage, qui ont assis l'obligation de formation dans le cadre de ces nouveaux contrats.

La FFP se réjouit d'avoir été entendue sur la possibilité que l'emploi d'avenir conduise à une formation qualifiante pour le jeune, gage d'une insertion durable. **Les compétences acquises pourront désormais**, en plus de ce que prévoyait le texte initial (NDLR : attestation de formation, attestation d'expérience professionnelle ou validation des acquis de l'expérience), **être reconnues par une certification inscrite au RNCP** (Répertoire National des Certifications Professionnelles) contribuant ainsi à de meilleures conditions de mobilité du jeune concerné. La certification au RNCP a été introduite au Sénat par un amendement défendu par M. Hervé Marseille, au nom des sénateurs de l'UCI.

La FFP souhaite que les futurs contrats de génération puissent également offrir de réelles possibilités de formation pour les jeunes.

Contact Presse : Yasmine Boulos- 01 44 30 49 16- yboulos@ffp.org

La FFP (Fédération de la Formation Professionnelle), organisation professionnelle créée en 1991, fédère et représente plus de 400 organismes de formation privés et leurs 2000 établissements. Depuis vingt ans au service de la représentation et de la promotion de l'offre privée de formation – qui couvre près des ¾ des besoins du marché-, la FFP place, au cœur de son action, le développement du professionnalisme de ses adhérents. Acteur majeur du secteur (avec un chiffre d'affaire cumulé de 1.5 milliard d'euros par an), elle agit au plus près des réseaux de décideurs et participe à la détermination des grandes orientations de la formation professionnelle.